

Union
INDÉPENDANTS

UNION FAIT TA FORCE !

UNION-INDÉPENDANTS REPRÉSENTATIVE, OFFENSIVE ET RESPONSABLE AU SERVICE DE TOUS LES VTC !

En mai 2022, Union-Indépendants a été désignée comme 2^e organisation représentative des VTC.
Merci pour votre confiance !

Union-Indépendants a aujourd'hui des représentants pour défendre nos intérêts !

Fort de cette responsabilité, nos représentants ont, dès l'élection terminée, interpellé les plateformes, les maires des grandes agglomérations ainsi que l'État pour porter les revendications de tous les VTC.

La première réunion de concertation entre les représentants des VTC et les plateformes a eu lieu le 14 septembre.

Nos revendications

- La mise en place d'une **négociation immédiate sur la rémunération des VTC** qui doit aboutir à une « rémunération minimum » garantie pour que nous puissions vivre dignement de notre travail !
- La **fin des déconnexions systématiques** sans préavis et la mise en place du droit à la présomption d'innocence.
- La mise en place d'une **protection sociale sectorielle** permettant de compenser nos chiffres d'affaires non réalisés en cas de maladie ou d'accident.
- Un accès, comme les taxis, dans les **zones à trafic limité (ZTL)** ou zones à faible émission (ZFE). C'est pourquoi, Union-Indépendants a intégré les collectifs de VTC Mobilités afin de nous défendre face à la volonté des mairies de nous exclure des centres-villes !

Augmentation du prix de l'essence : l'État doit nous aider !

- Nous ne pouvons pas être les seuls à assumer l'augmentation du prix de l'essence !
- Nous devons bénéficier du **remboursement partiel de la TICPE** comme l'ont obtenu les taxis.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 2nd trimestre 2022, le montant du remboursement de la TICPE varie entre 14,21 € (par hectolitre de gazole) et 17,45 € (en Île-de-France).

AVEC UNION-INDÉPENDANTS, DEMANDONS LE RESPECT ET UNE RÉMUNÉRATION À LA HAUTEUR DU SERVICE QUE NOUS RENDONS !



VENEZ NOUS REJOINDRE !

Pour soutenir notre action, adhérez !

www.union-independants.fr puis cliquez sur « J'adhère ! »

L'adhésion est gratuite jusqu'au 31 décembre 2022 puis sera de 40 euros par an.

Votre adhésion vous permettra d'obtenir une aide juridique en cas de problème ainsi qu'une formation « bonnes pratiques pour être indépendant ».